Vie et Boulogne communauté de communes



PLUi-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET HABITAT

4 – REGLEMENT ECRIT
REGLEMENT GRAPHIQUE

	Prescription	Approbation	Exécutoire
Elaboration	21.03.2016	22.02.2021	23.03.2021
Mise à jour n°01 et 02		01.04.2021	01.04.2021
Mise à jour n°03		16.04.2021	16.04.2021
Mise à jour n°04		07.06.2021	07.06.2021
Mise à jour n°05		20.09.2021	20.09.2021
Mise à jour n°06		28.02.2023	28.02.2023
Mise en compatibilité par déclaration de projet n°01		20.03.2023	23.04.2023
Mise à jour n°07		22.05.2023	24.05.2023
Modification n°01	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°02	19.05.2022	20.11.2023	23.12.2023
Modification n°03	16.06.2022	20.11.2023	23.12.2023
Révision allégée n°01	11.07.2022	23.09.2024	27.10.2024
Révision allégée n°02	25.09.2023	23.09.2024	27.10.2024
Mise à jour n°08	22.11.2021	29.09.2024	02.10.2024
Mise à jour n°09		16.04.2025	17.04.2025
Mise en compatibilité par déclaration d'utilité publique n°02		21.08.2026	17.09.2026
Modification n°04	20.03.2025	09.11.2026	
Modification simplifiée n°01	17.07.2025	26.01.2026	30.01.2026
Révision allégée n°03	24.11.2025		
Révision allégée n°04	24.11.2025		
Révision allégée n°05	15.12.2025		
Mise à jour n°10		30.06.2026	30.06.2026

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 09/11/2026

Fait au Poiré-sur-Vie,

Guy Plissonneau
Président de la CC Vie et Boulogne
11 nov. 2026

Communauté de Communes 24, rue des Landes 85170 LE POIRÉ S/VIE VIE et BOULOGNE

Vie et Boulogne — communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Aizenay

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
6	Commune	Renouvellement urbain	1307,79	Aizenay
2	Commune	Equipement voirie - rue des Primevères/rue de la Roche	570,98	Aizenay
3	Commune	Equipements publics	4480,31	Aizenay
4	Commune	Equipement voirie	3976,14	Aizenay
5	Commune	Equipement et espace public	1442,82	Aizenay
7	Conseil Départementale	Aménagement de la RD6 entre Aizenay et St Gilles Croix de Vie	153760	Aizenay
1	Commune	Liaison douce - rue des Vergers/rue de l'Hôtel de Ville	959,01	Aizenay

Elements de description des différentes zones :

1AUIa	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Agv	Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
An	Zone agricole inconstructible
N	Espace naturel
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nca	Zone naturelle liée au stockage d'une activité d'extraction
Nd	Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nj	Zone naturelle liée à la présence de jardin partagé ou familiaux
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv	Zone de nature en ville
Nz	Zone naturelle à proximité de monuments historiques
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
UAb	Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
UAd	Zone urbaine regroupant des opérations denses
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

COEX

CHAPELLE-HERMIER (LA)

MARTINET

BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

VENANSAULT

Vie et Boulogne — communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Apremont

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
8	Commune	Equipements publics	8094.92	Apremont

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Ah	Villages densifiables
Ahz	Villages densifiables dans le périmètre de la ZPPAUP
Az	Zone agricole à proximité de monuments historiques
N	Espace naturel
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nepz	Zone naturelle liée à la présence d'équipements dans le périmètre de la ZPPAUP
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Ntz	Zone naturelle liée à une activité touristique dans le périmètre de la ZPPAUP
Nv	Zone de nature en ville
Nz	Zone naturelle à proximité de monuments historiques
UAz	Zone urbaine centrale dans le périmètre de la ZPPAUP
UB	Zone urbaine à dominante pavillonaire
UBz	Zone urbaine à dominante pavillonaire dans le périmètre de la ZPPAUP
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
ULz	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public dans le périmètre de la ZPPAUP

0 250 500 m

CHALLANS

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

COMMEQUIERS

SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

COEX

SAINT-REVEREND

Département de La Vendée (85)

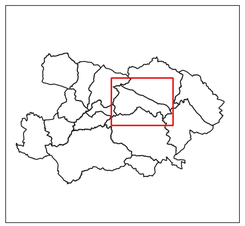
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Beaufou

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
9	Conseil Départementale	Liaison douce - Vallon de la Grève	475.55	Beaufou
11	Commune	Liaison douce - Vallon de la Grève	524.41	Beaufou
10	Commune	Equipement et espace public	1326.82	Beaufou

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Ael	Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Ah	Villages densifiables
An	Zone agricole inconstructible
N	Espace naturel
Nd	Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
Nel	Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

Vie et Boulogne — communauté de communes

Département de La Vendée (85)

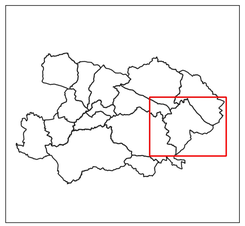
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Bellevigny

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
13	Commune	Equipement et espace public	1228.19	Bellevigny
14	Commune	Liaison douce	632.44	Bellevigny
12	Commune	Equipements publics - Place de la Vieille Eglise	884.39	Bellevigny

Elements de description des différentes zones :

1AUha	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Ah	Villages denséfaibles
An	Zone agricole inconstructible
N	Espace naturel
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nv	Zone de nature en ville
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
UAd	Zone urbaine regroupant des opérations denses
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

CHAUCHE

DOMPIERRE-SUR-YON

Vie et Boulogne — communauté de communes

Département de La Vendée (85)

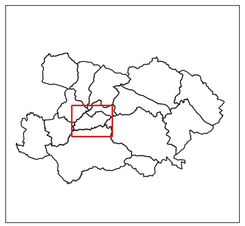
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de La Chapelle-Palluau

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
A	Espace agricole
Ah	Villages densifiables
N	Espace naturel
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 — 250 — 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

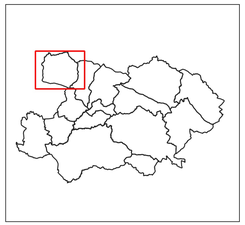
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Falleron

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
17	Commune	Equipement voirie - RD 754(zone des Grandes Barres	1370.46	Falleron
16	Commune	Accès OAP La Caffinière	233.18	Falleron
15	Commune	Equipement voirie - parking cimetière	952.83	Falleron

Elements de description des différentes zones :

1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUE Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A Espace agricole
Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
Ael Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
N Espace naturel
Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine à vocation d'activité
UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

FROIDFOND

TOUVOIS

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

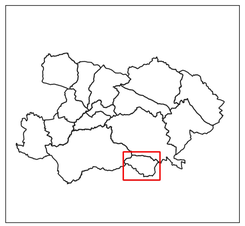
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de La Genétouze

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
23	Commune	Equipement public - station d'épuration	8023.89	La Genétouze
24	Commune	Equipement voirie - Aménagement carrefour	2334.09	La Genétouze
25	Commune	Aménagement ceinture verte	9312.98	La Genétouze
26	Commune	Aménagement ceinture verte	18992.55	La Genétouze

Elements de description des différentes zones :

- 1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
- 1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
- 2AUh Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
- A Espace agricole
- An Zone agricole inconstructible
- N Espace naturel
- Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
- Nj Zone naturelle liée à la présence de jardin partagé ou familiaux
- Nv Zone de nature en ville
- UA Zone urbaine centrale
- UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

VENANSAULT

MOUILLERON-LE-CAPTIF

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

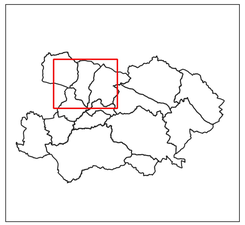
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Grand'Landes

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
18	Commune	Equipement public - Extension du cimetière	1760.04	GrandLandes
19	Commune	Accès au secteur de l'Enclose	298.53	GrandLandes
21	Commune	Accès au secteur de l'Enclose	240.95	GrandLandes
20	Commune	Accès au secteur du Calvaire	644.26	GrandLandes
22	Commune	Accès au secteur de l'Enclose	250.83	GrandLandes

Elements de description des différentes zones :

1AUe Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
A Espace agricole
Ael Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
N Espace naturel
Ned Zone naturelle liée au développement durable
Nel Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
Nep Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nj Zone naturelle liée à la présence de jardin partagé ou familiaux
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine à vocation d'activité

0 250 500 m

TOUVOIS

LEGE

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Département de La Vendée (85)

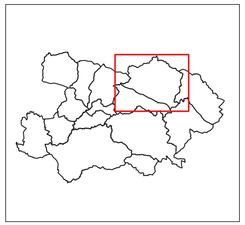
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Les Lucs-sur-Boulgone

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
40	Commune	Equipement public	2025.02	Les Lucs sur Boulogne
39	Commune	Liaison douce - centre bourg/domaine du Prieuré	106.2	Les Lucs sur Boulogne
41	Commune	Equipement voirie - aménagement carrefour sur la RD 937/Alexandre	1398.56	Les Lucs sur Boulogne
45	Commune	Liaison douce	1299.92	Les Lucs sur Boulogne
37	Commune	Espace tampon entre l'entreprise Ovonor et le lotissement du Prieuré	6208.65	Les Lucs sur Boulogne
36	Commune	Equipement voirie - aménagement carrefour de la Javatière	412.25	Les Lucs sur Boulogne
46	Commune	Liaison douce - ceinture verte	799.76	Les Lucs sur Boulogne
44	Commune	Equipement public - extension du cimetière	654.69	Les Lucs sur Boulogne
43	Commune	Liaison douce - équipements publics	111.57	Les Lucs sur Boulogne
42	Commune	Equipement voirie - future liaison RD937 - RD39	1551.82	Les Lucs sur Boulogne
38	Commune	Mixité sociale (logements adaptés foyer soleil)	1014.79	Les Lucs sur Boulogne

Elements de description des différentes zones :

1AUha	Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
2AUe	Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Ah	Villages densifiables
N	Espace naturel
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UAa	Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
UAb	Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UBa	Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UEc	Zone urbaine à vocation commerciale
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

ROCHESERVIERE

LEGE

MONTREVERD

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Maché

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
47	Commune	Equipement public - station d'épuration - extension	5952.37	Maché

Elements de description des différentes zones :

1AUe	Zone à urbaniser à vocation économique
1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ael	Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
N	Espace naturel
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

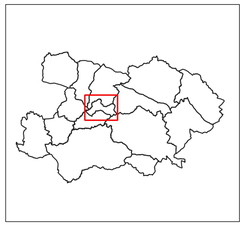
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Palluau

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
53	Commune	Equipement voirie - parking	428.24	Palluau
52	Commune	Equipement voirie	955.12	Palluau
49	Commune	Equipement voirie - accès OAP Rue de la Croix Sonin-de Tassigny	793.40	Palluau
51	Commune	Liaison douce - Rigolly/Pré Chabot	1010.10	Palluau
50	Commune	Liaison douce - Chemin des Fontaines	1370.97	Palluau
48	Commune	Liaison douce	306.59	Palluau

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
Af	Terrains familiaux des gens du voyage
N	Espace naturel
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nl	Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

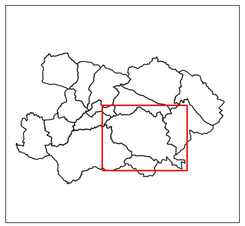
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Le Poiré-sur-Vie

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone Non Aedificandi
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
29	Conseil Départemental	Equipement voirie - aménagement d'un carrefour RD 4 rte des Lucs	624.41	Le Poiré sur Vie
27	Commune	Equipement voirie - parking	276.22	Le Poiré sur Vie
32	Commune	Equipement voirie - aménagement du carrefour RD 2	640.34	Le Poiré sur Vie
31	Commune	Liaison piétonne	557.41	Le Poiré sur Vie
33	Conseil Départemental	Equipement voirie - Aménagement carrefour RD4 - Rue des Châteaux/Rue des Poiriers	218.36	Le Poiré sur Vie
30	Commune	Liaison piétonne	637.43	Le Poiré sur Vie
34	Commune	Liaison piétonne - Beignon-Basset	2960.37	Le Poiré sur Vie
35	Conseil Départemental	Equipement voirie - aménagement du carrefour RD6 (Secteur du Plessis)	627.33	Le Poiré sur Vie
28	Commune	Liaison douce	91.26	Le Poiré sur Vie

Elements de description des différentes zones :

- 1AUha : Zone à urbaniser vocation habitat dans les pôles intermédiaires et structurants
- 1AUhs : Zone à urbaniser reprenant le périmètre de la ZAC sur le court terme
- 2AUa : Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
- 2AUh : Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
- 2AUhs : Zone à urbaniser reprenant le périmètre de la ZAC sur le long terme
- A : Espace agricole
- Ae : Zone agricole comprenant des activités isolées
- Ael : Secteur agricole pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
- Aep : Zone agricole liée à la présence d'équipements
- Agv : Zone d'aire d'accueil des gens du voyage
- N : Espace naturel
- Nd : Zone naturelle accueillant des dispositifs d'énergies renouvelables
- Nel : Secteur naturel pouvant accueillir des éoliennes non domestiques
- Nf : Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
- Nl : Zone naturelle liée à des activités légères de loisirs en campagne
- Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
- Nt : Espace naturel tourisme
- Nv : Zone de nature en ville
- UAa : Zone urbaine centrale des pôles intermédiaires et structurants
- UAb : Zone urbaine centrale d'intérêt patrimonial et paysager
- UAd : Zone urbaine regroupant des opérations denses
- UBa : Zone urbaine à dominante pavillonnaire des pôles intermédiaires et structurants
- UE : Zone urbaine à vocation d'activité
- UEc : Zone urbaine à vocation commerciale
- UL : Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 250 500 m

Département de La Vendée (85)

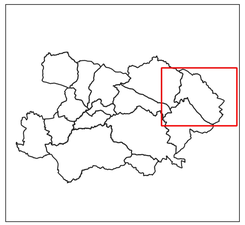
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Saint Denis-la-Chevasse

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
53	Commune	Équipement voirie - accès secteur sportif	361,52	St Denis la Chevasse
54	Commune	Aménagement des bords de la Boulogne	11908,89	St Denis la Chevasse

Elements de description des différentes zones :

1AUh Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUe Zone à urbaniser à vocation économique sur le long terme
2AUh Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A Espace agricole
Ae Zone agricole comprenant des activités isolées
Aep Zone agricole liée à la présence d'équipements
N Espace naturel
Nf Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nt Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv Zone de nature en ville
UA Zone urbaine centrale
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine à vocation d'activité
UL Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée

0 250 500 m

MONTREVERD
BROUZILS (LES)
COPECHAGNIERE (LA)
CHAUCHE
DOMPIERRE-SUR-YON
ESSARTS EN BOCAGE

Vie et Boulogne communauté de communes

Département de La Vendée (85)

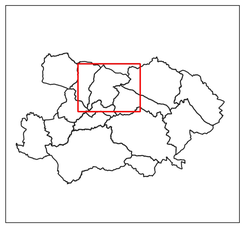
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Sant Etienne-du-Bois

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
56	Commune	Equipement voirie - accès la Tuilevrière	570.04	St Etienne du Bois
58	Commune	Equipement public - extension	2586.42	St Etienne du Bois
57	Commune	Equipement public - extension lagune de la Poissonnière	11124.06	St Etienne du Bois

Elements de description des différentes zones :

1AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat
2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
N	Espace naturel
Nf	Zone regroupant les activités forestières et sylvicoles
Nt	Zone naturelle liée à une activité touristique
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public
Up	Zone urbaine d'intérêt patrimonial dans laquelle la constructibilité est limitée
Upt	Zone urbaine dédiée au patrimoine et au tourisme

0 250 500 m

Vie et Boulogne — communauté de communes

Département de La Vendée (85)

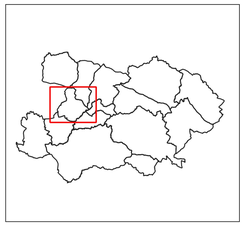
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

de Vie et Boulogne

Commune de Saint Paul-Mont-Penit

Documents graphiques

PLAN DE ZONAGE



LEGENDE

- Limite de zone
- Zonage A
- Zonage Ae, Ael, Aep, Af, Agv, Ah, Ahz, An, Az
- Zonage N
- Zonage Nc, Nca, Nd, Ned, Nel, Nep, Nepz, Nf, Nj, Nl, Nt, Ntz, Nv, Nz
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à conserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à créer au titre de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d''implantation de commerces de proximité au titre de l'article 151-16 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'implantation des activités de services et de restauration au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide protégée au titre de l'article 5 du SAGE Vie et Jaunay
- Zone humide à protéger
- Marge de recul

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Bénéficiaire	Nature	Surface (m²)	Commune
59	Commune	Liaison douce - rue des châtaigniers/lotissement "Le Grand Patis de la Nation"	892,15	St Paul Mont Penit

Elements de description des différentes zones :

2AUh	Zone à urbaniser à vocation habitat sur le long terme
A	Espace agricole
Ae	Zone agricole comprenant des activités isolées
Ael	Secteur agricole pouvant accueillir des écloseries non domestiques
Aep	Zone agricole liée à la présence d'équipements
N	Espace naturel
Nc	Zone naturelle liée à une activité d'extraction
Nep	Zone naturelle liée à la présence d'équipements
Nv	Zone de nature en ville
UA	Zone urbaine centrale
UB	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE	Zone urbaine à vocation d'activité
UL	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et service public

0 — 250 — 500 m

SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON